

Peine capitale

Tant que nous n'aurons pas vraiment tenté d'éliminer la pauvreté et ses symptômes—les taudis et les ghettos—nous continuerons d'avoir des crimes et de la violence. Tant que la société et notre gouvernement national, de concert avec les provinces, ne fourniront pas les fonds nécessaires à l'établissement de services adéquats de garderie, d'un milieu sain, d'un système d'éducation solide pour les enfants de foyers brisés et de familles monoparentales, je crois que nous continuerons d'avoir des jeunes gens qui se sentent socialement désavantagés et qui n'ont aucun respect pour l'autorité ni pour la loi.

Je crois aussi que tant que nous n'aurons pas pris des mesures positives et efficaces pour enseigner à nos enfants les dangers de l'abus de l'alcool et des drogues, notre pays continuera de connaître de graves problèmes sociaux. Nous pouvons commencer, monsieur l'Orateur. Je suis heureux que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) se soit inquiété de la publicité excessive faite à la bière et à l'alcool, et de la tendance dans cette publicité à inciter à l'émulation. Tant que nous n'aurons pas freiné ce genre de chose et que nous n'aurons pas reconnu qu'il existe au Canada un degré élevé d'alcoolisme chez les adolescents, nous continuerons de voir notre jeunesse prendre la mauvaise voie.

Nos prisons et nos pénitenciers sont peuplés de jeunes, de défavorisés sociaux et de pauvres. Il y a quelques mois, j'ai vécu une expérience très émouvante, certainement l'une des plus émouvantes de ma vie, lorsque j'ai visité le pénitencier de Dorchester, établissement qui n'a vraiment pas sa place dans la société moderne et qui aurait dû être démolit depuis des années. Ce qui m'a frappé dans cette établissement, outre ses murs, ses cellules et ses cachots d'aspect médiéval, ce sont les détenus. Ce sont les pauvres, les défavorisés, les laissés pour compte de la société, les jeunes, en un mot, les minorités.

Je crois que les propos du solliciteur général sont très pertinents en l'occurrence. Si je peux me permettre de les paraphraser, il a dit que l'application de la peine capitale par le passé a été injuste parce qu'elle a été imposée inégalement aux pauvres, aux personnes sans défense et aux groupes minoritaires. Si les députés veulent en avoir la preuve, monsieur l'Orateur, ils n'ont qu'à visiter les établissements à sécurité maximale du pays.

Je vote pour ce bill, monsieur l'Orateur. Je lui donnerai mon appui même si je ne suis pas satisfait de certains de ces aspects. Néanmoins, je l'appuie parce que je suis contre la peine capitale. Ce n'est pas par arrogance que je l'appuie. Je ne le fais pas pour afficher une moralité ou une intelligence supérieures. Je le fais par conviction sincère, et cette conviction je la ressens profondément. Je le fais parce que je suis convaincu qu'il est immoral d'enlever la vie à une autre personne, que ce soit l'État ou un individu qui le fasse.

M. C. Douglas (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, pour un bon nombre d'entre nous, de l'arrière-ban des deux côtés de notre honorable Chambre, c'est la première fois, en tant que législateurs, que nous discutons de la question à l'étude. Je suis persuadé que, sans égard à notre point de vue, que nous soyons en faveur du maintien ou de l'abolition, il n'y a pas un seul nouveau député qui n'a pas eu d'angoisse sur cette question, la plus importante de toutes, pendant des semaines, voire même des mois. La décision que nous prendrons relativement au maintien ou à l'aboli-

tion de la peine capitale aura des conséquences durables et considérables sur ce grand pays qui est le nôtre.

Je n'ai pas l'expérience qu'ont bien des députés ici pour faire valoir leur point de vue et leurs arguments concernant le maintien ou l'abolition. Je veux tout simplement exprimer mon opinion, sur laquelle j'ai médité et réfléchi pendant des heures.

Sans crainte de me faire contredire, monsieur l'Orateur, je qualifierais le débat que nous amorçons en ce moment du plus important qu'il nous soit donné de faire au cours de notre jeune carrière de législateurs, et, quant à cela, de décision la plus importante que notre auguste Chambre ait à prendre depuis janvier 1973 alors qu'elle adoptait la suspension de la peine capitale pour cinq ans de plus. Vous savez, monsieur l'Orateur, il est rare que des hommes politiques aient la chance de revenir sur une mesure législative, de réfléchir de nouveau à leur position, peut-être même l'occasion de rectifier une erreur—si la prolongation de la suspension, en 1973, en était une. Mais nous l'avons aujourd'hui et, pour ma part, j'espère que nous examinerons très soigneusement la décision que nous prendrons d'ici quelques semaines.

Vous connaissez peut-être, monsieur l'Orateur, un slogan en vogue aujourd'hui—pour ma part, je n'en suis pas enchanté—celui-ci: «L'essayer, c'est l'adopter.» Les Canadiens essaient l'abolition de la peine capitale, du moins dans une certaine mesure, depuis tout près de 10 ans et il est juste de dire, je crois, qu'en général le public n'en est pas satisfait. D'après tous les rapports qui me sont parvenus, il a fait savoir en termes vigoureux qu'il n'aime pas ce qui se produit au sein de notre société, qu'il aimerait voir la peine capitale réinstaurée. Il a communiqué aux députés par tous les moyens possibles qu'il veut la peine capitale réinstaurée dans les cas de meurtre prémédité, non seulement celui des agents de police et des gardiens de prison, mais dans celui des crimes passionnels, dans certains cas, dans celui des pirates de l'air, des terroristes et de ceux qui commettent un meurtre en cours de délit comme un vol armé.

Si une chose irrite l'agent de police et le gardien de prison dans l'exercice de ses fonctions, monsieur l'Orateur, c'est bien d'être séparé du reste de la population. C'est là un aspect dont nous devons tenir compte si jamais nous revenons à la peine capitale.

Prenons le cas d'un agent de police dont la femme est caissière dans une banque. Supposons que l'auteur d'un vol à main armée dans une banque tire deux coups de feu sur l'agent de police qui est intervenu, le rate les deux fois mais atteint la femme de l'agent qui est caissière à la banque. Il est passible de peine d'emprisonnement pour attaque de banque à main armée, mais on ne pourrait pas le condamner à mort parce qu'il a tué la femme du policier; pourtant, le policier et sa femme prenaient les mêmes risques dans l'exercice de leurs fonctions.

● (2140)

Je comprends très bien les sentiments de certains députés, et surtout ceux du solliciteur général (M. Allmand), qui sont tous adversaires de la peine capitale; je respecte ces sentiments et ceux des députés qui ont manifesté leur opposition à la peine de mort ce soir. Je ne les partage toutefois pas, et je compte m'opposer au bill à la deuxième lecture, à l'étape du rapport ainsi qu'à la troisième lecture sans le moindre remords de conscience.